



HAL
open science

La littérature en dispositif de politique publique. Les résidences d'écrivains franciliennes entre création et territoires

Cécile Rabot

► **To cite this version:**

Cécile Rabot. La littérature en dispositif de politique publique. Les résidences d'écrivains franciliennes entre création et territoires. Culture et Musées, 2018, 31, pp.49-70. 10.4000/culturemusees.1622 . hal-02287179

HAL Id: hal-02287179

<https://hal.science/hal-02287179>

Submitted on 25 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Culture & Musées

Muséologie et recherches sur la culture

31 | 2018

Entre création et médiation : les résidences d'écrivains et d'artistes

Dossier

La littérature en dispositif de politique publique. Les résidences d'écrivains franciliennes entre création et territoires

Literature as a public policy device. The residences of Parisian writers between creation and territories

La literatura como dispositivo de política pública

CÉCILE RABOT

p. 49-70

<https://doi.org/10.4000/culturemusees.1622>

Résumés

Français English Español

À partir du cas des résidences d'écrivains proposées en 2017 en Île-de-France, analysé à l'aide d'entretiens menés avec des écrivains et des représentants d'institutions politiques et littéraires, et de propos d'auteurs, de médiateurs et de bénéficiaires publiés sur le web, cet article analyse les différentes fonctions, manifestes ou latentes, de ce dispositif de politique culturelle, qui constitue à la fois un outil de soutien à la création – accompagnant la professionnalisation des écrivains du pôle de production restreinte du champ littéraire – mais aussi à la chaîne du livre – notamment aux bibliothèques et aux librairies – de diffusion de la culture en même temps que de cohésion sociale, si ce n'est d'émancipation, et de développement et de mise en valeur d'un territoire, avec des présupposés et des limites que l'article tente de préciser.

Analysing the case of writing residencies proposed in 2017 in Paris' area, using some interviews conducted with writers and representants of political and literary institutions, and some posts published on the web by authors, mediators and publics, this paper emphasizes the multiple functions, manifest or latent, of this device of cultural policy, that supports literary creation (and the professionalisation of writers belonging to the literary part of the literary field), helps the book chain – specially librairies and bookstores – disseminates culture and maintains social cohesion, maybe

contributes to empowerment, helps develop and promote an area, but with some premises and limits that the paper tries to point out.

A partir del caso de las residencias de escritores propuestas en 2017 en Île-de-France, analizadas a través de entrevistas con escritores y representantes de instituciones políticas y literarias, de discursos de autores, mediadores y beneficiarios difundidos en la web, este artículo analiza las diversas funciones, manifiestas o latentes, de este dispositivo de política cultural, el cual constituye a la vez una herramienta de apoyo a la creación: acompañamiento a la profesionalización de los escritores del polo de producción restringida del campo literario, al igual que a la cadena de libros - en particular bibliotecas y librerías - de difusión de la cultura así como de cohesión social, de emancipación, desarrollo y valorización de un territorio, con presuposiciones y límites que el artículo intenta especificar.

Entrées d'index

Mots-clés : résidence, écrivain, auteur, champ littéraire, politique culturelle, dispositif, création littéraire, art et cohésion sociale, démocratisation, territoire, Île-de-France

Keywords: residency, writer, author, literary field, cultural policy, device, literary creation, art and social cohesion, democratisation, territory, Paris' area

Palabras clave: residencia, escritor, autor, campo literario, política cultural, dispositivo, creación literaria, arte y cohesión social, democratización, territorio, Île de France

Notes de la rédaction

Manuscrit reçu le 11 septembre 2017

Version révisée reçue le 26 juin 2018

Article accepté pour publication le 2 juillet 2018

Texte intégral

- 1 Des commandes publiques aux bourses de création, le soutien de l'État à la création littéraire a participé dès l'âge classique à la « naissance de l'écrivain » au sens d'une professionnalisation (Viala, 1984). Depuis le XIX^e siècle, le développement conjoint de l'édition et du lectorat (Mollier, 2001) a permis un accroissement considérable de la production littéraire. La politique culturelle, telle qu'elle naît au XX^e siècle, vise à contrebalancer les logiques du marché en soutenant les productions plus innovantes et en diffusant la culture au plus grand nombre (Dubois, 1999). Ces deux volets se retrouvent conjoints dans le dispositif des résidences d'écrivains financées aujourd'hui par les collectivités. Si les résidences existaient précédemment comme soutien à la création sous forme de villégiatures assez libres, elles se sont développées et institutionnalisées au cours des vingt dernières années, en engageant de manière croissante les collectivités territoriales. Elles sont devenues des dispositifs, qui impliquent des projets circonscrits dans le temps, conçus et organisés en partenariats, financés au moins en partie par la collectivité et très étroitement liés au territoire géré par cette dernière, ainsi qu'une production discursive, du projet au bilan, qui vient infléchir les pratiques, les justifier et les normaliser (Foucault, 2001). Ces dispositifs marquent le fonctionnement des politiques culturelles comme des politiques éducatives, au risque d'un empilement et d'une fragmentation (Barrère, 2013).
- 2 Les créateurs impliqués dans ces dispositifs sont soumis à de fortes contraintes, notamment à un cadre spatio-temporel et à des objectifs parfois étrangers à la création. Comment peuvent-ils parvenir à créer dans ce cadre ? Si l'installation et la performance, qui marquent l'art contemporain aujourd'hui (Heinich, 2014), peuvent y trouver leur place, la question se pose de manière singulière pour l'écriture, notamment l'écriture de formes longues, qui requiert des conditions propres, en particulier une durée et une possibilité de concentration, donc souvent de retrait, que le dispositif de la résidence, dans ses nouvelles formes, ne procure guère. Dans quelle mesure ce dispositif constitue-t-il un soutien à la création ? Comment transforme-t-il les attentes à l'égard des écrivains en

faisant passer la littérature de la « cité inspirée » à la « cité par projets » (Boltanski & Thévenot, 1991) ? Quelles sont ses fonctions manifestes et latentes, pour reprendre la distinction proposée par Robert Merton, et ses effets sur les conditions de la production littéraire ?

3 L'Île-de-France constitue un terrain privilégié pour l'analyse des nouvelles formes de résidences d'écrivains et de l'engagement des collectivités sur lequel elles reposent. L'échelle régionale permet en effet la comparaison en même temps que l'étude précise de propositions singulières. La région Île-de-France se distingue par le nombre important de résidences proposées, mais surtout par leur nature : ce sont pour l'essentiel des résidences dans lesquelles l'artiste ne réside pas à proprement parler. La résidence est plutôt conçue comme un dispositif de politique culturelle animé par une collectivité territoriale dans une logique partenariale, amenant un artiste à nouer des relations privilégiées avec un lieu et ses habitants pour une période donnée autour d'un projet de création original. Le répertoire de la Maison des écrivains et de la littérature recensait à l'été 2017, 130 résidences en France, dont 9 en Île-de-France¹. Elles concernent des lieux variés : des institutions culturelles comme le Centquatre, la Cité internationale des arts ou les bibliothèques, des établissements d'enseignement (projet In situ), des sites patrimoniaux, etc. Elles mobilisent des acteurs publics divers : État, Région, Départements – Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne –, ou des communes – Colombes, Communauté de communes Moret Seine & Loing –. Elles varient dans la durée – d'une semaine à dix mois – dans le montant des allocations – de 1300 à 2000 euros par mois – dans les genres proposés – scénario, numérique ou toutes écritures, y compris théâtre et littérature jeunesse – et les conceptions sous-jacentes des fonctions de la résidence et de la littérature. Mais, saisies de manière globale, elles donnent à voir les nouvelles logiques qui animent les politiques culturelles, telles que les a analysées Vincent Dubois, et notamment un déplacement de finalités proprement culturelles à d'autres enjeux (Dubois, 2012). Elles permettent d'interroger les effets de l'inscription de la création littéraire dans l'organisation en dispositifs qui caractérise aujourd'hui les politiques culturelles.

4 L'étude qualitative sur laquelle s'appuie cet article s'est fondée sur des entretiens menés avec des représentants de collectivités territoriales et d'institutions participant à la professionnalisation des écrivains – DRAC, Région Île-de-France, Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, Maison des écrivains et de la littérature, Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, Office Central de la Coopération à l'École, etc. – ainsi qu'avec quelques auteurs ayant bénéficié de résidences². Ces entretiens ont été complétés par l'analyse de documents et discours publics émanant de collectivités, d'auteurs et de bénéficiaires : communiqués du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis et de la Région, articles de presse régionale, présentations des résidences de la Région et témoignages d'auteurs sur Publie.net, présentation des résidences sur le site de la Médiathèque de Seine-et-Marne et blog de l'écrivain François Bon. Ces discours donnent plutôt à voir les objectifs affichés par les promoteurs des résidences – ils font à cet égard partie du dispositif en participant à légitimer des partis pris et à normaliser les pratiques – mais certains en pointent aussi les limites ou en donnent à voir certains effets. L'analyse de ce matériau permettra d'interroger successivement les trois fonctions affichées par ces dispositifs, à savoir le soutien à la création, la démocratisation culturelle et le développement territorial.

Un utile soutien à la création

5 Les résidences d'écrivain constituent un dispositif essentiel de soutien aux écrivains, dont la professionnalisation passe par des revenus connexes, mais contribuent aussi à redéfinir le cadre de leur activité et demandent la vigilance de ceux qui défendent l'identité des auteurs et leurs intérêts.

Otium et inspiration pour renouveler la créativité

- 6 La résidence offre un espace concret et symbolique, associé à un revenu et à des possibilités de rencontres censées faciliter la concentration ou l'inspiration nécessaires à la création. Cette conception classique de la résidence comme espace de retrait est minoritaire en Île-de-France et concerne des lieux patrimoniaux. Sophie Maurer décrit ainsi sa résidence au Château de Champs-sur-Marne en 2008-2009 comme :

« la chance folle, dans des temps précipités et assoiffés de contreparties monétaires, d'avoir devant soi six mois à l'abri de cette hâte et de cette cupidité, six mois cachée au fond d'un château fermé, avec pour seule compagnie un clavier, une cafetière et un cendrier, tout ce qu'il faut pour que la course-poursuite américaine entamée par des personnages du manuscrit parvienne à son terme, tranquillement, ici, au dernier étage du château, hors du temps. »³

- 7 À défaut d'offrir toujours un lieu de vie, la résidence dégage temporairement l'auteur de ses préoccupations économiques en lui procurant une allocation. Selon l'enquête menée par le Centre national du livre (CNL) sur les conditions socio-économiques des auteurs⁴, elle fait partie de ces revenus connexes essentiels à la professionnalisation d'auteurs du pôle de production restreinte⁵. Même si elle ne concerne qu'une minorité d'auteurs, publiant chez les éditeurs les plus littéraires et prétendant vivre de leur activité d'écrivain, elle constitue pour eux un revenu sans commune mesure avec les rétributions d'autres activités connexes comme l'animation d'ateliers d'écriture, les interventions dans les écoles ou les manifestations littéraires, et surtout, elle assure un revenu constant sur plusieurs mois.

- 8 La résidence est par ailleurs censée favoriser l'inspiration, par l'effet du lieu mais surtout la confrontation aux autres. Cette perspective, qui préside aux villégiatures réunissant des artistes dans un cadre exceptionnel souvent patrimonial, se retrouve dans l'esprit des formes plus contemporaines de résidence. Ce sont alors les rencontres avec les bénéficiaires ou avec des pairs invités qui sont censées « nourrir » l'écrivain. Laure Limongi emploie ce terme pour décrire sa résidence à la librairie Le-Monte-en-l'air, qu'elle présente comme une « respiration »⁶, au sens d'un temps retrouvé par la suspension d'une vie active trépidante, et une inspiration, au contact des œuvres et par les rencontres qu'elle lui permet d'organiser. La résidence est plus globalement perçue comme « nourrissante » dans le sens où elle modifie le regard, de manière très progressive et parfois inconsciente, en produisant des effets à long terme : « C'est l'écho d'avoir été là qui nourrit toute la suite ! »⁷, note une auteure.

- 9 Par l'inspiration qu'elle fournit, les conditions particulières qu'elle offre, les contraintes qu'elle impose et les collaborations qu'elle peut permettre d'engager, la résidence peut donner lieu à des créations originales qui n'auraient jamais pu voir le jour sans ce cadre : littérature témoignage constituée à partir d'un matériau inédit recueilli par l'écrivain, ou créations mêlant l'écrit, l'image – dessin, peinture, collage, photographie, vidéo etc. – et le son, paroles et musique. La littérature est moins conçue dans cette perspective comme écriture de textes publiables que comme part d'une œuvre transmédia ou comme expérience ou performance⁸.

La création sans travail et sur projet ?

- 10 Si la résidence est ainsi pour certains écrivains une opportunité rare, elle va souvent de pair avec certaines conceptions, rarement explicitées, de la littérature et du travail de l'écrivain, en particulier dans sa temporalité. Les formes contemporaines de résidences sans séjour offrent en effet à l'écrivain un temps fragmenté, plus faciles à concilier avec des impératifs familiaux – comme le note une écrivaine en entretien – mais où le temps d'écriture est à négocier, entre les ateliers et rencontres, leur conception et leur

organisation – une écrivaine indique avoir été occupée pendant toute sa résidence à « cogiter » sur des séances d'atelier –, sans compter les transports et préoccupations logistiques.

11 Or la création requiert du temps mais plus largement l'*otium* ou la *skholè* (Bourdieu, 1997) : disponibilité d'esprit, capacité de concentration et d'abstraction, réceptivité à l'inspiration, inventivité, puis persévérance, capacité à reprendre, corriger, enrichir ou épurer, si l'on admet que l'écriture créative n'est pas le produit d'une fulgurance animant l'écrivain inspiré (Sapiro, 2007 ; Bégaudeau, 2011), mais le fruit d'un travail souvent masqué par l'*illusio* du champ littéraire et le discours de la « cité inspirée » (Boltanski & Thévenot, 1991). La résidence sans séjour suppose non pas une plongée dans un temps long de création coupé du monde, mais une écriture fragmentée ou instantanée produite dans les moments soutirés au temps partagé ou aux préoccupations pédagogiques, économiques, logistiques, etc. Elle s'inscrit dans le temps accéléré décrit par Hartmut Rosa (Rosa, 2013), et dans une économie de la création qui s'y insère, obligeant le créateur à trouver des bulles nécessairement restreintes dans le flux du monde et le cadre contraint d'interventions programmées.

12 La logique des résidences est une logique de projet, étrangère à la manière de penser et de créer d'une grande partie des artistes. L'obtention d'une résidence ne soustrait que temporairement l'écrivain à la précarité du travail créateur (voir Menger, 2009) : elle s'inscrit dans la course aux financements et aux activités connexes, qui caractérise aujourd'hui la condition littéraire pour la plupart des écrivains entendant vivre de leur activité littéraire, sans pouvoir subsister grâce aux seuls droits d'auteur perçus sur les ventes de leurs œuvres. Le montage de dossier suppose une projection, la définition de buts et de moyens, et une formalisation dans une langue qui saura toucher les financeurs : l'écrivain doit savoir à l'avance ce qu'il va faire, ou savoir faire comme s'il savait, puis mettre en avant des objectifs sociaux en même temps que des enjeux esthétiques. Il a d'autant plus de chance de voir son projet retenu qu'il parle par exemple de co-construction, de lien ou d'émancipation, c'est-à-dire qu'il rejoint les manières de penser des professionnels de la culture qui vont évaluer son projet plus que son œuvre. Il doit être capable d'envisager les modalités pratiques de réalisation du projet avec ses contraintes matérielles, logistiques et économiques, ce qui suppose de connaître le territoire, ses rouages institutionnels et ses acteurs pour frapper aux bonnes portes, imaginer les combinaisons les plus astucieuses et les partenariats les plus fructueux répondant à des intérêts croisés. Tous ces éléments relèvent d'un sens pratique et d'une forme spécifique de capital culturel et social, qui n'ont que très peu à voir avec les compétences requises pour produire des textes littéraires⁹. Les écrivains sont alors inégaux, non seulement selon des critères propres au champ littéraire – publication à compte d'éditeur et intérêt littéraire du projet – mais aussi du point de vue des compétences extérieures aux logiques propres du champ que requiert le dispositif avec son système de candidature sur projet. Les gagnants sont des auteurs entrepreneurs d'eux-mêmes et sachant exploiter leur capital culturel et social, non seulement pour produire une œuvre mais pour se placer, c'est-à-dire pour obtenir les conditions de sa production.

13 Au-delà de ces inégalités, c'est aussi l'autonomie de la création qui est en question : si elle fait passer l'expression des habitants et des objectifs de cohésion sociale devant le critère de la valeur esthétique, la résidence fait courir le risque d'une hétéronomie de la production (Langeard, 2015), voire d'un enrôlement des artistes dans un rôle d'animateur ou de pédagogue (Rabot, 2016) qui modifie leur identité professionnelle et les conditions de leur production artistique.

Un cadrage nécessaire

14 Le dispositif de la résidence n'est donc une ressource profitable à la création littéraire qu'à condition d'une vigilance sur les conditions de sa mise en œuvre, vigilance assurée

par les défenseurs des intérêts des écrivains et qui trouve une traduction institutionnelle dans le cadre juridique national et les réglementations locales. La circulaire du ministère de la Culture et de la communication n° 2006-01 du 13 janvier 2006 pose un premier cadre en distinguant et définissant la « résidence de création ou d'expérimentation », la « résidence de diffusion territoriale » et la « résidence association », mais ne lève pas toutes les ambiguïtés, dans la mesure où les résidences articulent toutes plus ou moins création, action culturelle et territoire. Rien n'est dit par ailleurs des montants des allocations et des modalités de décompte du temps de travail des artistes.

15 Le cadre se précise sous l'effet des usages et de leur mise en visibilité, ainsi que par le travail de lobbying des représentants des écrivains. Le recensement opéré par la Maison des écrivains et de la littérature avec le Centre National du Livre et la Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture, donne une visibilité aux résidences, dans l'intérêt des collectivités organisatrices et des écrivains. Elle normalise aussi les pratiques *via* une grille qui rend comparables durée, allocation et frais, et par l'exclusion des dispositifs où les frais excèdent l'allocation.

16 À cette veille institutionnelle s'ajoute la vigilance de certains auteurs qui utilisent blogs et réseaux sociaux pour dénoncer les pratiques déviantes. L'écrivain François Bon, qui a lui-même bénéficié de nombreuses résidences, a ainsi dénoncé une résidence-mission de la Ville de Colombes, « contrat local d'éducation artistique » qui transforme l'écrivain en animateur à temps plein¹⁰. Il a été entendu par la DRAC Île-de-France, qui cofinçait la résidence¹¹. Ainsi se normalise le dispositif, à condition d'une vigilance sur les conditions de sa mise en œuvre.

Un accès à l'expérience esthétique

17 Utile aux écrivains du pôle de production restreinte désireux de vivre de leur plume, la résidence est censée profiter simultanément à des publics destinataires, « habitants » ou « bénéficiaires », dans une visée qui oscille entre démocratisation culturelle et cohésion sociale, et en présupposant une vertu émancipatrice de l'art et de la parole, même si ses effets sont difficiles à mesurer.

De la rencontre à l'empowerment ?

18 Le premier objectif affiché est la diffusion de la culture, mais il s'agit là de la culture « vivante » – par opposition à la culture légitime et scolaire – c'est-à-dire incarnée par des créateurs (Meizoz, 2016), et expérientielle. Cette ambition préside également aux résidences en lycée, comme contrepoint à la culture classique qui y domine largement (Renard, 2011), par exemple « à travers des séminaires/ateliers d'écriture, des soirées lectures/débats, et la présence de poètes invités, en lien avec de grands écrivains du passé »¹². Mais il s'agit simultanément de « renforcer la capacité de création artistique sur [le] territoire¹³ ».

19 La diffusion est ainsi indissociable d'une pratique, qui n'est pas seulement réception mais aussi création. L'enjeu affiché est de donner aux bénéficiaires la capacité de créer, non pas une œuvre littéraire légitime mais une production dont l'essentiel de l'intérêt réside dans ce qu'elle fait sur ceux qui la font. Outil d'*empowerment* (augmentation du pouvoir d'agir), elle doit aider à s'autoriser et permettre une réappropriation de sa capacité d'expression et d'action – ici, de l'écriture ou de la parole. Cet enjeu est au cœur des résidences installées dans des lycées accueillant des jeunes mal à l'aise avec l'écrit : « dédramatiser le passage à l'écrit¹⁴ », leur permettre de « dépasser leurs peurs, leur manque de confiance, leur sentiment d'illégitimité (“ mais j'écris pas moi ! Je sais pas écrire madame ! ”)¹⁵. »

- 20 S'il passe de préférence par les mots, au moins retraduits par l'écrivain, l'*empowerment* attendu de la résidence repose plus largement sur l'expression, qui peut aussi, au moins secondairement, être graphique ou musicale, mais qui est considérée comme un moyen d'émancipation, selon une logique inspirée de la psychanalyse : l'individu est censé se libérer en puisant dans son intériorité, dans son passé, dans son ressenti. La logique est celle du développement personnel plus que de l'action politique.

Une démocratisation relative

- 21 L'objectif affiché de diffusion de la culture auprès d'habitants qui en seraient éloignés ne semble que partiellement atteint par le dispositif des résidences, soit que celles-ci touchent des publics déjà conquis soit qu'elles aient des effets limités et en tout cas non mesurés. Les résidences d'écrivains dans des établissements d'enseignement supérieur sont ainsi plutôt destinées à faire mûrir le projet d'aspirants écrivains, par exemple dans les masters de création littéraire – Maylis de Kerangal à l'Université Paris 8 ou Arno Bertina à Cergy – dans une logique d'accompagnement par les pairs qui prolonge la tradition des cénacles. Dans le cas de résidences ouvertes à tous, la diversité sociale des bénéficiaires ne semble pas davantage acquise (Clerc, 2016). Les résidences s'adressant à des publics dits « captifs », lycéens ou membres d'un collectif préexistant, ont plus de probabilités d'élargir la composition sociale des publics touchés, même si les plus réceptifs sont souvent les plus prédisposés.
- 22 L'efficacité est difficile à mesurer en l'absence d'évaluation, ou sur la base des rapports produits par les acteurs et du recensement des réalisations, sans données sur les propriétés sociales des personnes impliquées et sur les effets produits sur elles, à court et plus long terme. Un élément qui incite à la prudence est la temporalité de ces dispositifs dont la durée – quelques mois, soit trente à quarante jours effectifs pour l'auteur, et au mieux quelques dizaines d'heures pour les bénéficiaires – ne permet sans doute pas de développer compétences et habitudes : elle autorise au mieux des déblocages, des prises de conscience, des changements de posture, ou une initiation.

L'auteur maïeuticien et le citoyen émancipé ?

- 23 Dans l'accompagnement de ces publics, l'écrivain est placé dans une position qui diffère assez notablement de celle qui préside traditionnellement à l'écriture littéraire. Il est présenté comme un porte-parole qui recueille la parole d'un groupe de citoyens pour la porter vers un public. Cette démarche n'est pas sans évoquer celle des auteurs de « littérature de terrain » (Viart, 2018). Mais la partie proprement créatrice du travail qui met en forme le matériau recueilli pour le transformer en littérature semble ici escamotée. Cécile Vargaftig décrit cette posture spécifique de l'écrivain en affirmant : « Je n'en étais pas l'auteur, mais seulement le vecteur »¹⁶, même si elle note le travail de composition et de transformation effectué à partir des paroles recueillies.
- 24 Arno Bertina met davantage en avant son travail de créateur, qu'il décrit avec une métaphore inspirée à la fois du luxe et de l'artisanat : « C'est de la haute couture car je ne veux pas trahir ce qu'ont écrit les différents auteurs »¹⁷. Ceci, par opposition à la figure académique du gardien de la langue « J'ai désappris le rôle de flic de la langue, le rôle d'académicien », mais il investit la résidence de la capacité à modifier le rapport au monde des participants : « l'oreille qui s'affine, l'œil qui gagne en vitesse, ça n'a pas de prix et c'est toute la présence au monde qui s'en trouve changée »¹⁸.
- 25 Toutefois, le dispositif ne donne pas accès à l'expression autonome des publics, qui n'accèdent à la parole que par l'écrivain : son cadre est trop restreint pour envisager la transmission d'une compétence et il entretient, entre l'écrivain – qu'il érige en expert – et les destinataires, une dissymétrie qui est au principe d'une forme de violence symbolique

possiblement inhibitrice. S'interrogeant sur son objectif de donner la parole à des migrants, et de « les faire passer du statut d'objet à celui de sujet », Bernardo Toro, en résidence au Musée de l'immigration, faisait le constat des effets d'une situation d'énonciation dans laquelle « la parole du migrant est d'emblée mise sous tutelle »¹⁹ par le pouvoir symbolique conféré à l'écrivain par sa position.

Un outil politique des collectivités

- 26 La résidence joue pour les collectivités un rôle d'outil politique, au double sens d'outil de politique publique et d'outil de communication politique, qui permet de « porter la culture » et de se donner à voir comme « portant la culture »²⁰.

Création et culture, un même combat ?

- 27 En termes d'action publique, la résidence d'artiste réunit les deux objectifs, souvent disjoints, des politiques culturelles : soutien à la production et diffusion de la culture à des publics *a priori* éloignés (Dubois, 1999). Entre résidences de création, destinées à permettre une production artistique, et résidences-missions tournées vers l'action culturelle et l'éducation artistique, il existe un continuum de situations où les deux dimensions se conjuguent, d'une simple division du temps – souvent définie dans le contrat ou la convention par le ratio 70/30 – à une articulation véritable, avec des pondérations variables.
- 28 Les résidences en milieu scolaire permettent aux collectivités d'intervenir simultanément dans le cadre de leur compétence de gestion des collèges ou des lycées. Cette volonté politique rejoint les préoccupations pédagogiques d'enseignants ou de documentalistes désireux de renouveler leurs pratiques et de faire découvrir la littérature sous un angle nouveau, en passant par le contact avec la littérature d'aujourd'hui et ses auteurs – réputés accessibles, par distinction avec la figure sacrée de l'auteur classique – ainsi que par la pratique créative – et non pas seulement par la lecture et l'analyse. Certaines résidences en établissement scolaire aboutissent ainsi à des productions parfois publiées²¹, mais à l'instar des prix littéraires de lycéens (Meurisse, 2014), offrent surtout une expérience, les effets à long terme sur les pratiques de lecture et d'écriture et sur le rapport à la littérature et à la culture restant difficiles à mesurer.
- 29 Circonscrit et cofinancé, le dispositif répond en outre aux objectifs de rationalisation des dépenses publiques. Les critères d'évaluation des dossiers encouragent en effet les partenariats entre institutions desservant le même public. Les montages financiers complexes permettent une division des investissements à l'heure de la réduction des budgets dédiés à la culture.

Un enjeu d'image plus qu'un souci de démocratisation

- 30 Le financement de résidences répond aussi à un enjeu d'image pour la collectivité : en montrant le soutien qu'elle apporte à la culture, elle cherche à bénéficier de la valeur symbolique associée à cette dernière. La logique de projets des résidences et les événements qu'elles permettent d'organiser, du lancement à la restitution est, plus qu'un travail au long cours, propice à différentes formes de communication et de valorisation par voie de presse, de blog ou de réseaux sociaux.
- 31 La culture valorisable doit être « accessible », c'est-à-dire échapper au soupçon d'élitisme, et « exigeante », c'est-à-dire refuser des productions commerciales réputées

dépourvues d'intérêt esthétique et, plus globalement, de sens. Telle est la seconde gageure qui anime les résidences : permettre la rencontre entre des écrivains de ce que Pierre Bourdieu a nommé le pôle de production restreinte du champ littéraire et les publics éloignés de la culture, pour des raisons spatiales ou sociales, c'est-à-dire par défaut de ressources financières mais surtout culturelles permettant d'y trouver du sens et donc de l'intérêt. Cette rencontre, visée par les politiques de démocratisation mises en place depuis Malraux, ne va pas de soi (voir Bourdieu & Darbel, 1969). Cependant la croyance dans l'efficacité magique de la rencontre avec l'art et l'artiste ou l'écrivain demeure au centre des dispositifs de résidence, sans que semblent explicitement pensés les obstacles à cette efficacité, au risque d'un « malentendu sociocognitif » (Bautier & Rochex, 1997) fait de croyances, d'impensés et d'incompréhensions.

Un soutien à la chaîne du livre

- 32 Pour les collectivités s'investissant dans des résidences, notamment en bibliothèque ou en librairie ou en lien avec elles, il s'agit surtout d'assurer un soutien aux institutions chargées de diffuser le livre et la culture en participant à les animer et donc à renouveler leur image et leur usage. Valérie Rouxel, responsable de la médiathèque départementale de Seine-et-Marne, parle « d'impulser une politique culturelle dans le département et d'aider les partenaires à développer la lecture publique »²². Présentée comme un moyen de diffuser la culture à de plus larges publics, la résidence constitue surtout un moyen de modifier la dynamique des espaces de transmission culturelle, et de leurs professionnels, ainsi que leur image auprès de leurs usagers – voire de leurs non-usagers.
- 33 Contre une image des bibliothèques perçues comme institutions de conservation, il s'agit de construire l'image d'espaces vivants, proposant rencontres et animations (et pas seulement des découvertes individuelles et silencieuses), et de lieux en prise sur la littérature contemporaine, en train de se faire. C'est là un des principes directeurs de l'action culturelle en bibliothèque (Rabot, 2015). Les résidences sont ainsi conçues comme un élément d'« une politique de lecture publique dynamique » visant à « favoriser la rencontre avec des œuvres littéraires, par la présence d'un auteur vivant »²³.
- 34 L'investissement des collectivités dans des résidences en librairie, donc dans un lieu culturel marchand, vise aussi à faire vivre les lieux du livre en même temps qu'à faire découvrir la littérature contemporaine. À l'instar des mesures nationales – de la loi Lang sur le prix unique du livre au label LIR²⁴, il vise à soutenir les librairies indépendantes, en l'occurrence dans leur programmation de rencontres, qui sont, avec le conseil, un des moyens par lequel elles se défendent de la concurrence des grandes surfaces et de la vente en ligne.

Conclusion

- 35 Les résidences proposées en Île-de-France incarnent ainsi à la fois le renouvellement et l'institutionnalisation progressive d'un dispositif devenu un outil de politique publique par les multiples fonctions qu'il remplit, d'un soutien réel à la création, indispensable à la professionnalisation des écrivains, à un moyen de démocratiser la culture, de modifier le rapport à la littérature et surtout à l'écrit, d'animer les lieux du livre, en passant par un outil de communication et de management, par lequel les collectivités font en sorte de travailler leur image et de dynamiser le territoire qu'elles gèrent.
- 36 Le dispositif est globalement sous-tendu par un ensemble de présupposés liés à la croyance dans un effet quasi-magique de la rencontre entre l'écrivain et ses publics : celui d'une capacité de l'auteur à se faire passeur, non par ses textes mais par son action d'accompagnement des publics ; celui d'une inspiration tirée par l'écrivain de la rencontre avec les publics, censée nourrir sa création ; celui d'une instantanéité de la création par

opposition au temps long du travail cent fois remis sur le métier ; pour les publics, celui d'une vertu de la rencontre de l'écrivain ; celui d'une relative instantanéité des apprentissages, ou d'une déconnexion entre création et savoir ou savoir-faire, comme si la création n'était qu'expression. Si les ateliers mis en place dans le cadre des résidences permettent une émancipation, celle-ci est restreinte par le périmètre des usagers concernés et canalisée par la limitation du dispositif dans le temps, la situation d'énonciation dans laquelle il s'inscrit et, surtout, par sa dépolitisation. L'expression produite est plus souvent le résultat d'une plongée individuelle dans l'intime que de la construction d'une réflexion collective capable de s'inscrire dans la durée et dans l'action²⁵.

37 Le dispositif est avant tout un outil politique pour les collectivités qui s'y impliquent : un moyen de maintenir des formes de soutien à la culture en temps d'austérité en misant sur les partenariats et donc la division des coûts ; un moyen de soutenir les écrivains et de contribuer à une professionnalisation sur laquelle repose largement la production littéraire aujourd'hui à défaut de droits d'auteur assurant un revenu d'existence suffisant ; un moyen d'assurer la diffusion de la culture au plus grand nombre, fût-ce à des publics peu nombreux et avec des effets mal connus – action symbolique par laquelle la collectivité montre qu'elle se préoccupe de démocratisation de la culture ; un outil enfin de cohésion sociale et d'encadrement par l'expression individuelle dépolitisée, plus que d'émancipation politique.

Bibliographie

Barrère (Anne). 2013. « La montée des dispositifs : un nouvel âge de l'organisation scolaire ». *Carrefours de l'éducation*, 2 (36), p. 95-116.

DOI : 10.3917/cdle.036.0095

Bautier (Élisabeth) & Rochex (Jean-Yves). 1997. « Apprendre : des malentendus qui font la différence », p. 105-122, in *La Scolarisation de la France : critique de l'état des lieux / sous la direction de Jean-Pierre Terrail*. Paris : La Dispute.

Bégaudeau (François). 2011. *Tu seras écrivain, mon fils*. Rosny-sous-Bois : Bréal.

Boltanski (Luc) & Thévenot (Laurent). 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard.

Bourdieu (Pierre). 1991. « Le champ littéraire ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 89, p. 3-46.

DOI : 10.3406/arss.1991.2986

Bourdieu (Pierre). 1997. *Méditations pascaliennes*. Paris : Seuil.

Bourdieu (Pierre) & Darbel (Alain). 1969. *L'Amour de l'art. Les musées d'art européens et leur public*. 2e éd. revue et augmentée. Paris : Éd. de Minuit.

Clerc (Adeline). 2016. « Saisir les résidences d'écrivains au prisme de leurs publics », p. 193-209 in *Résidence d'auteurs, création littéraire et médiations culturelles (2). Territoires et publics / sous la direction de Carole Bisenius-Penin*. Nancy : PUN-Éditions universitaires de Lorraine.

Dubois (Vincent). 1999. *La Politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*. Paris : Belin.

Dubois (Vincent) et al. 2012. *Le Politique, l'artiste et le gestionnaire : (re)configurations locales et (dé)politisation de la culture*. Bellecombe-en-Bauges : Éd. du Croquant.

Foucault (Michel). 2001. *Dits et écrits, 1954-1988, II : 1976-1988*. Paris : Gallimard.

Heinich (Nathalie). 2014. *Le Paradigme de l'art contemporain. Structures d'une révolution artistique*. Paris : Gallimard.

Langeard (Chloé). 2015. « Les projets artistiques et culturels de territoire : sens et enjeux d'un nouvel instrument d'action publique ». *Informations sociales*, 190, p. 64-72.

DOI : 10.3917/ins0.190.0064

Meizoz (Jérôme). 2016. *La Littérature « en personne »*. Genève : Slatkine reprints SA.

Menger (Pierre-Michel). 2009. *Le Travail créateur. S'accomplir dans l'incertain*. Paris : Gallimard/Le Seuil.

Meurisse (Lorraine). 2014. *Faire élire pour faire lire : prix littéraires au lycée : les paradoxes d'une aventure encadrée*. Mémoire de master 2 en sciences de l'information et de la communication, Université Paris Nanterre.

Mollier (Jean-Yves). 2001. *La Lecture et ses publics à l'époque contemporaine. Essais d'histoire culturelle*. Paris : Presses universitaires de France.

Rabot (Cécile). 2015. *La Construction de la visibilité littéraire en bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB.

DOI : 10.4000/books.pressesenssib.3948

Rabot (Cécile). 2016. « Les résidences d'écrivains dans des institutions d'enseignement entre création et éducation artistique », p. 33-48 in *Résidence d'auteurs, création littéraire et médiations culturelles (2). Territoires et publics* / sous la direction de Carole Bisenius-Penin. Nancy : PUN-Éditions universitaires de Lorraine.

Renard (Fanny). 2011. *Les Lycéens et la lecture. Entre habitudes et sollicitations*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

Rosa (Hartmut). 2013. *Accélération. Une critique sociale du temps*, trad. par Didier Renault. Paris : La Découverte.

Sapiro (Gisèle). 2007. « “ Je n'ai jamais appris à écrire ” : les conditions de formation de la vocation d'écrivain ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 168, p. 12-33.

Sapiro (Gisèle), Picaud (Myrtille), Pacouret (Jérôme) & Seiler (Hélène). 2015. « L'amour de la littérature : le festival, nouvelle instance de production de la croyance ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 206-207, p. 108-137.

Sapiro (Gisèle) & Rabot (Cécile) (sous la direction de). 2017. *Profession ? Écrivain*. Paris : CNRS Éditions.

Viart (Dominique). 2018. « Les littératures de terrain. Enquêtes et investigations en littérature française contemporaine », in *Repenser le réalisme* / sous la direction de Bernabé Wesley et Claudia Bouliane. Cahier ReMix 7. Montréal : Figura, Centre de recherche sur le texte et l'imaginaire. Publication en ligne : <<http://oic.uqam.ca/fr/remix/les-litteratures-de-terrain-enquetes-et-investigations-en-litterature-francaise-contemporaine>>. Consultée le 12 juin 2018.

Notes

1 <http://www.m-e-l.fr/rechercher-residences.php>

2 Île-de-France. Voir Sapiro et Rabot, 2017. Les entretiens sont traités de manière anonymisée dans un souci de protection des personnes rencontrées.

3 *Résidences d'auteur en Seine-et-Marne*, Conseil général de Seine-et-Marne, Médiathèque départementale. <http://mediatheque.seine-et-marne.fr/library/coa3e369-1d1f-42d6-b30d-28981933bc7e-R-sidences-d-auteur.pdf>

4 CNL, *Enquête sur les activités et revenus des auteurs du livre affiliés à l'Agessa*, 2015. http://www.centrenationaldulivre.fr/fr/ressources/etudes_rapports_et_chiffres/la-situation--conomique-des-auteurs-du-livre-affili-s---l-agessa/

5 Sur les caractéristiques de ce pôle du champ éditorial, par opposition au pôle dit de grande production, voir Bourdieu, 1991.

6 Citée par Julie Védie, « La résidence, une respiration essentielle », Site de la région Île-de-France, 17 mars 2014 <https://www.iledefrance.fr/residence-ecrivain-respiration-essentielle>. De fait, Laure Limongi écrit pendant sa résidence à la librairie son roman *Ensuite, j'ai rêvé de papayes et de bananes*. <http://remue.net/spip.php?article7407>.

7 Marine Auriol, auteure dramatique en résidence à la Ferté-sous-Jouarre en 2007 in *Résidences d'auteur en Seine-et-Marne*, op. cit.

8 On retrouve souvent dans la résidence cette tendance à la spectacularisation du littéraire qui a été analysée à travers le cas des manifestations littéraires (Sapiro et al. 2015 ; Sapiro et Rabot 2017, chapitres 6 et 10). Cf. Heinich, 2014.

9 Ce fonctionnement n'est pas sans évoquer celui de la recherche publique, avec financement croissant sur projets au montage chronophage et requérant des compétences spécifiques. Certaines thématiques censément plus porteuses (à une aune qui n'est pas seulement la plus-value de savoir) sont explicitement ou implicitement encouragées, les partenariats encouragés ainsi que la « valorisation » du projet, c'est-à-dire la publication de ses résultats auprès des pairs mais aussi et surtout, plus largement, auprès de la collectivité.

10 Voir François Bon, « “Résidences d'animation”, c'est tout neuf et ça vient de sortir », blog *Le Tiers-Livre*, 18 février 2013. <http://www.tierslivre.net/spip/spip.php?article3418>

- 11 Selon le témoignage de la chargée des résidences dans cette institution.
- 12 Résidence de Didier Cahen à Versailles. <http://remue.net/spip.php?rubrique1078>
- 13 *Ibid.*
- 14 Milène Tournier, documentaliste, « Bilan de la résidence d'auteur de Violaine Schwartz au lycée Jean Monnet de Juvisy-sur-Orge », *Remue.net*, 23 juin 2017. <http://remue.net/spip.php?article8962>
- 15 *Ibid.*
- 16 La résidence de Cécile Vargaftig, introduction », blog de Remue.net, 14 février 2017, <http://remue.net/spip.php?article8687>.
- 17 Arno Bertina, blog de *Remue.net*, 5 juillet 2017 <http://remue.net/spip.php?article8996>.
- 18 *Ibid.*
- 19 Bernardo Toro, « Les faire passer du statut d'objet à celui de sujet. », *Remue.net*, 26 avril 2017 <http://remue.net/spip.php?article8844>.
- 20 Voir Nicole Artemenko, chargée de mission lecture et jeu au SAN, in Tristan Delamotte, « Des écrivains en résidence pour doper la lecture », *Le Parisien*, 9 janvier 2008.
- 21 La résidence de Cloé Korman à La Courneuve aboutit à : *La Courneuve, mémoires vives. Portraits des habitants de La Courneuve par les élèves du lycée Jacques-Brel*, Préface de Cloé Korman et Solène Nicolas, [Mulhouse], Médiapopéditions, 144 p. Voir Christine Mercandier, « La Courneuve, portraits à vif et ville multiple », *Mediapart*, 13 novembre 2011.
- 22 Citée par Tristan Delamotte, art. cité.
- 23 *Résidences d'auteur en Seine-et-Marne, op. cit.*
- 24 Créé par le ministère de la Culture en 2009, ce label permet de valoriser le travail qualitatif des librairies indépendantes en matière d'animation culturelle des territoires, de même que leur engagement en faveur de la diffusion du livre.
- 25 On peut rapprocher cette logique de celle qui anime le traitement, individuel et psychologique, des questions de souffrance au travail, mais aussi des dispositifs dits participatifs, à l'envergure souvent restreinte, qui donnent le sentiment plus ou moins illusoire de participer aux décisions et détournent l'attention de celles sur lesquelles on n'a aucune prise.

Pour citer cet article

Référence papier

Cécile Rabot, « La littérature en dispositif de politique publique. Les résidences d'écrivains franciliennes entre création et territoires », *Culture & Musées*, 31 | 2018, 49-70.

Référence électronique

Cécile Rabot, « La littérature en dispositif de politique publique. Les résidences d'écrivains franciliennes entre création et territoires », *Culture & Musées* [En ligne], 31 | 2018, mis en ligne le 19 décembre 2018, consulté le 25 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/culturemusees/1622> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/culturemusees.1622>

Auteur

Cécile Rabot

Université Paris Nanterre, CESSP

Cécile Rabot est sociologue, membre du Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP). Maîtresse de conférence à l'université Paris Nanterre, elle y est responsable du master Métiers du livre et de l'édition. Ses recherches portent sur les problématiques de construction des valeurs littéraires, et sur le rôle des professionnels et des institutions dans ce processus. Elle a notamment enquêté sur les bibliothèques, les prix littéraires et les dispositifs de professionnalisation des écrivains. Elle est l'auteure de *La Construction de la visibilité littéraire en bibliothèque* (Presses de l'Enssib, 2015) et a codirigé avec Gisèle Sapiro *Profession ? Écrivain* (CNRS Éditions, 2017).

Courriel : cecile.rabot@orange.fr

Droits d'auteur

Culture & Musées